

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ASSOMPTION

## AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION Règlements numéros 02-421-23 et 02-412-23-01

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, les règlements suivants:

Règlement numéro 02-421-23 établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches, de produits d'hygiène féminine et de produits d'incontinence lavables et réutilisables.

Règlement numéro 02-412-23-01 amendant le règlement numéro 03-412-22 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin d'engager des dépenses et d'octroyer des contrats au nom de la Ville.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne ce 16 mars 2023

Virginie Riopelle

Directrice administrative et greffière

## CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 16 mars 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 16 mars 2023.

Donné à Charlemagne ce 16 mars 2023

Virginie Riopelle

Directrice administrative et greffière